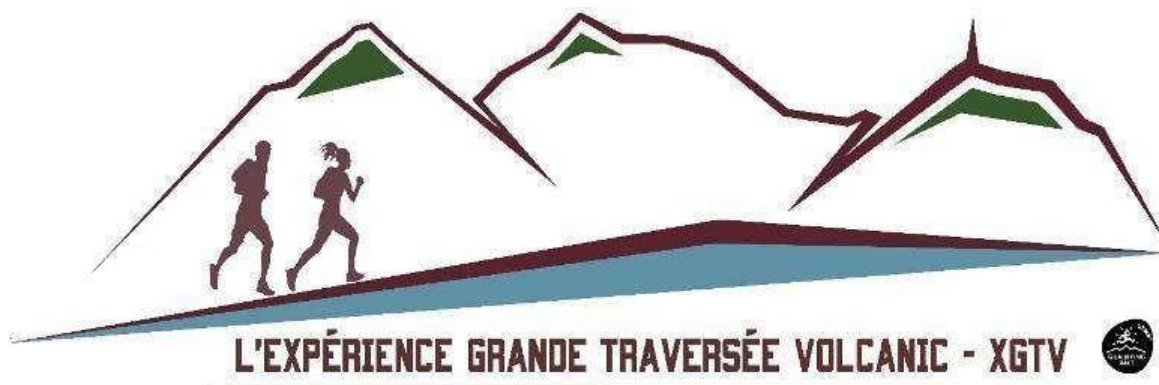


Règlement de l'Expérience

Grande Traversée Volcanic

XGTV 2026

**Course Trail Aventure, en Duo
indissociable ou Solo du 13 au 15 mai 2026
224 km - 9000 D+**



L'Expérience Grande Traversée Volcanic® XGTV est l'une des épreuves proposées dans le cadre de la Volvic Volcanic Expérience VVX®.

Elle est dirigée par un Comité de Course dont les décisions sont sans appel.

CARACTERISTIQUES DE L'EPREUVE

1. L'Expérience Grande Traversée Volcanic est un défi sportif en semi-autonomie, qui se déroulera **du 13 au 15 mai 2026**.

2. Cette aventure est ouverte **aux solos et aux duos** féminins, masculins ou mixtes.

3. Cette épreuve **partira le mercredi 13 mai 2026 à 10h00** et l'heure de **fermeture de la course est fixée à 00h00 le vendredi 15 mai 2026**, soit un délai de **62h maximum pour réaliser ce défi** et devenir finisher.

4. Un **classement officiel** sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée des duos et des solos dans ce temps imparti de 62h. Les duos sont strictement indissociables. En cas d'abandon d'un coureur, le 2ème coureur **ne pourra pas poursuivre** l'aventure sur la formule solo.

5. Le parcours amènera les concurrents de la station du Lioran dans le Cantal (15) jusqu'aux sources de Volvic (63) en passant par le Plomb du Cantal, le Puy Mary, le massif du Cézallier, le massif du Sancy et la Chaîne des Puys ; soit environ 223km et 9000 D+ au cœur du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Aucun balisage n'est mis en place car le suivi d'itinéraire se fait à l'aide d'un roadbook et de traces GPS (fournis par l'organisation).

En cas d'erreur de parcours du fait d'un concurrent, la responsabilité de l'organisation de la Volvic Volcanic Expérience VVX ne saura être engagée pour tous les dommages subis de ce fait (hors traces surlignées prévues à l'article 14 du paragraphe « Caractéristiques de l'épreuve » du présent règlement).

6. Pour préserver la qualité de l'épreuve et assurer sa sécurité, le nombre de participants est limité à 100 partants tous confondus.

7. Pour pallier les différentes conditions météorologiques, 3 itinéraires sont fournis : 'Normal', 'Forte Pluie', 'Repli', la trace à suivre vous sera précisée par la direction de course.

Sur le parcours normal, l'organisation met en place **1 base médicale / ravitaillement froid et 4 bases de vie** :

KM	BASE	BARRIERE HORAIRE
33,5	Col d'Eylac (Base médicale et ravitaillement froid)	Mercredi 13 mai à 20h00
74	Condat (Base de vie)	Jeudi 14 mai à 06h20
109.5	Pertuyzat (Base de vie)	Jeudi 14 mai à 16h35
133	Salon du Capucin - Mont dore (Base de vie)	Jeudi 14 mai à 23h15
180,5	La Garandie (Base de vie)	Vendredi 15 mai à 12h20
205	Barrière horaire, Col de Ceyssat après redescente du Puy de Dôme	Vendredi 15 mai à 19h00
224	Volvic (Arrivée)	Vendredi 15 mai à 00h00

Sur le parcours Forte pluie, l'organisation met en place **1 base médicale / ravitaillement froid et 4 bases de vie** :

KM	BASE	BARRIERE HORAIRE
31,5	Col d'Eylac (Base médicale et ravitaillement froid)	Mercredi 13 mai à 20h00
72	Condat (Base de vie)	Jeudi 14 mai à 06h20
107,5	Pertuyzat (Base de vie)	Jeudi 14 mai à 16h35
131	Salon du Capucin - Mont dore (Base de vie)	Jeudi 14 mai à 23h15
178,5	La Garandie (Base de vie)	Vendredi 15 mai à 12h20
203	Barrière horaire, Col de Ceyssat après redescente du Puy de Dôme	Vendredi 15 mai à 19h00
222	Volvic (Arrivée)	Vendredi 15 mai à 00h00

Sur le parcours **de repli**, l'organisation met en place **1 base médicale / ravitaillement froid et 4 bases de vie** :

KM	BASE	BARRIERE HORAIRE
22.5	Col d'Eylac (Base médicale et ravitaillement froid)	Mercredi 13 mai à 17h30
63	Condat (Base de vie)	Jeudi 14 mai à 4h15
98,5	Pertuyzat (Base de vie)	Jeudi 14 mai à 15h00
143.5	Salon du Capucin - Mont dore (Base de vie)	Vendredi 15 mai à 03h30 (matin)
176	La Garandie (Base de vie)	Vendredi 15 mai à 13h00
200.5	Col de Ceyssat après redescente du Puy de Dôme	Vendredi 15 mai à 19h00
219	Volvic (Arrivée)	Vendredi 15 mai à 00H00

Les concurrents gèrent comme ils le souhaitent leur ravitaillement et leur temps de repos.

Sur la base médicale / ravitaillement froid (Col d'Eylac), les concurrents trouveront :

- Ravitaillement solide froid ;
- Des produits énergétiques ;
- Des boissons fraîches et chaudes ;
- Toilettes ;
- Une assistance médicale (médecin et équipes médicales associées) .

Sur les 4 bases de vie, les concurrents trouveront :

- Un plat chaud ;
- Ravitaillement solide froid
- Des produits énergétiques ;
- Des boissons fraîches et chaudes ;
- Toilettes / Douches (douches sous toutes réserves) ;
- Leur sac d'allègement avec affaires de rechange et vivres de course ;
- Une assistance médicale (kinés, médecin, etc.).

8. L'assistance ne peut intervenir que dans les bases de vies. Elle est strictement interdite en tout autre point du parcours, aux traversées de routes et villages, sous peine de disqualification immédiate. Toutefois, il est possible pour les participants de s'approvisionner en eau ou en nourriture lors des traversées de villages dans la mesure où cette action n'est pas intentionnellement organisée (par exemple appel à un ami pour convenir d'un point pour fournir de la nourriture...). Pour se faire, dans les villages et uniquement, il est alors toléré de s'éloigner de la trace pour accéder à un commerce. Cependant, en cas d'intoxication alimentaire ou autre problème sanitaire causé par un de ces ravitaillements qui échappent au contrôle de l'organisation, la responsabilité de l'organisation de la Volvic Volcanic Expérience VVX ne saura être engagée.

9. Aucun accompagnement n'est autorisé tout au long du parcours (A l'exception du kilomètre précédant et suivant les bases de vie) sous peine de disqualification immédiate. Des contrôles seront effectués tout au long du parcours.

10. Tous les participants sont tenus de respecter scrupuleusement **le code de la route** sur l'ensemble du parcours. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non- respect de l'ensemble de ces consignes. **Pour le passage au niveau du train à crémaillère du puy de Dômes (Sentier des Muletiers) les coureurs devront laisser obligatoirement la priorité au train panoramique des dômes.**

11. La majorité des espaces traversés par les chemins balisés sont des **propriétés privées**. Emporter ses déchets, rester sur les chemins balisés, ne pas déranger la faune sauvage, etc. sont des petits gestes simples pour respecter la nature, les habitants et les autres visiteurs.

12. Afin de protéger au mieux la santé des concurrents, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les injonctions et consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID 19 si des préconisations en ce sens s'imposent au moment des courses. Ces mesures sont aujourd'hui précisées dans le « Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 » édicté par la Fédération Française d'Athlétisme le 21 juillet 2020. Il conviendra de se référer à ce document en cas de nécessité. Il est précisé que les mesures de protection concernées

peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation des manifestations, dans le tracé et l'horaire des courses, dans le nombre des participants, dans les procédures à respecter et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve. Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur de ce fait.

Tout coureur déclarant des symptômes COVID avant la course devra obligatoirement en référer à l'organisation en appelant le médecin de course. Tout coureur déclarant des symptômes COVID dans les 15 jours suivant la course le déclarera à l'organisation par téléphone au 0805383944 (non surtaxé) ou par mail à info@sportips.fr.

13. Le parcours de l'XGTV est certifié ITRA et est une course qualificative INDEX UTMB© 6 points.

14. Deux classements seront établis : un classement duo et un classement solo afin que chaque finisher puisse récupérer ses points INDEX UTMB/ITRA.

La trace GPX fournie assure une continuité d'itinéraire. **Toutefois, sur le Roadbook, la trace surlignée sera la trace imposée.** Certains passages (Par exemple, traversées de villages) ne seront pas surlignés ce qui permettra aux coureurs d'emprunter l'itinéraire de leur choix entre les deux traces (Par exemple pour trouver de l'eau ou acheter à manger...). **Les deux supports (Trace GPX et Roadbook) sont donc complémentaires.** Attention, les traversées de route précisées sur la carte sont à utiliser obligatoirement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION

L'Expérience Grande Traversée Volcanic est ouverte à toute personne née en 2005 ou avant (Catégories espoir à master 11), licenciée ou non. Pour valider son inscription, chaque coureur doit remplir et fournir un formulaire d'inscription sur : <https://sportips.fr/inscription/VVX26> ainsi que le **certificat d'acceptation du présent règlement** avec la mention "lu et approuvé » manuscrit, daté et signé (voir annexe 3).

Chaque concurrent devra **obligatoirement déposer** sur ce module d'inscription Sportips avant le **31 janvier 2026** :

- pour les **licenciés FFCO** titulaires , la copie de leur licence **compétition ou découverte** compétition précisant leur numéro de licence de l'année en cours, • pour tous les autres concurrents, ▪ pour les personnes majeures : il est demandé une attestation indiquant qu'elles ont pris connaissance du [questionnaire de santé fédéral](#) et des [10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport](#)
- Un **certificat médical spécifique XGTV datant** de moins de 1 an par rapport à la date du 13 mai 2026 (voir annexe 1),
- Un **justificatif** (*mail, diplôme, copie résultat via site épreuve*) prouvant que chaque concurrent a participé et terminé **1 ultra trail en moyenne ou haute montagne de 24 heures minimum** et/ou **1 raid de 24 heures minimum** sur 2023, 2024 ou 2025 (ou début 2026). Pour les duos il est admis qu'un seul des deux coureurs puisse avoir validé le critère précédent,
- Une **fiche de renseignements médicaux** qui ne sera accessible qu'au médecin et qu'au directeur de course (voir annexe 2),

Tous ces documents seront obligatoirement envoyés par voie électronique.

Prestations fournies par l'organisation, par coureur ou par duo :

- 1 Dossard ;
- 1 Repas chaud d'après-course et boisson à Volvic ;
- 1 billet d'accès au concert de clôture de la VVX du samedi 16 mai 2026 à Volvic ;
- 1 Tee-Shirt finisher ;
- 1 Cadeau souvenir ;
- Le classement et la validation de 6 points ITRA ;
- 1 système de géolocalisation avec balise GPS et appel d'urgence par équipe. Cette balise permettra d'avoir un suivi live des duo / solo. **Un chèque de caution sera demandé aux participants lors de la remise de la balise au moment du retrait des dossards ;**
- 1 roadbook de l'itinéraire ;
- 3 traces GPX avec le fichier des traces et waypoints à télécharger sur son GPS personnel seront envoyées environ 5 jours avant l'épreuve à tous les participants pour éviter d'éventuels changements sur la trace ;
- En cas de repli, vous devrez utiliser le roadbook repli, sous format papier, qui vous a été fourni par téléchargement.

+

- 5 bases (4 bases de vie + 1 base médicale/ravitaillement froid) avec ravitaillement liquide, solide, repas chauds avec produits locaux, toilettes, assistance médicale, kiné ;
- La navette pour se rendre à Laveissière – station du Lioran. RDV à 5h30 au parking P3 du centre historique ; le mercredi 13 mai 2026.
- La sécurité 24h/24 sur la course assurée par des professionnels ;
- Navette pour rapatriement des coureurs (en cas d'abandon, rapatriement avec les responsables des bases, après passage de tous les concurrents) ;
- Le chronométrage électronique ;
- Une application gratuite pour Suivi Live en direct sur Smartphone et écran à l'arrivée.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'Expérience Grande Traversée Volcanic XGTV partira de la station du Lioran dans le Cantal mercredi 13 mai 2026 à 10h00. Il s'agit ensuite d'un circuit en moyenne montagne d'environ 224 kilomètres et comportant environ 9000 mètres de dénivelé positif.

Retraits des dossards + vérification des sacs et instructions de course : le mardi 12 mai 2026 de 16h à 20h sur le site du Goulet à Volvic. La vérification des sacs (matériel obligatoire) se fera à 16h30, 18h30 ou 20h (30 coureurs maximum par créneau).

Dépôt des sacs d'allègement : mardi 12 mai 2026 lors du retrait des dossards sur le site du Goulet à Volvic (ancienne usine) de 16h à 20h sur le site du Goulet à Volvic (ancienne usine), et uniquement sur ces créneaux horaires.

Précision importante concernant les sacs d'allègement :

Non fournis par l'organisation – 10 kg maxi/sac avec fermeture intégrale obligatoire (pas de sac ouvert type sac poubelle/supermarché) avec étiquette précisant nom et prénoms.

Départ en navette : mercredi 13 mai 2026 à 5h30 au niveau du parking P3 du centre historique à Volvic, départ avant 6h en direction du Lioran. Obligatoire pour les participants

Arrivée au Lioran mercredi 13 mai 2026 à 9h00 max. Accueil + animation + petit-déjeuner + briefing et photo participants.

Briefing de course : mercredi 13 mai 2026, 30 min (9h30) avant le départ.

Départ officiel de la course : mercredi 13 mai 2026 à 10h00 au Lioran sur Front de Neige.

Les arrivées seront jugées sur le site du Goulet à Volvic le vendredi 15 mai 2026 à minuit, soit un temps maximum imparti de 62 heures pour réaliser le parcours complet.

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque concurrent sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, et après avoir signé **le certificat d'acceptation du présent règlement avec la mention "lu et approuvé » manuscrite, daté et signé. Si, ce n'est pas le cas, le participant se verra refuser par l'organisation de prendre le départ.** Le dossard devra être visible tout au long de la course et être présenté aux contrôles le long du parcours et aux bases.

A Volvic, le dossard constitue le laissez-passer nécessaire pour accéder à la navette, aux salles de soins, de repos, douches, aires de dépôt ou de retrait des sacs et bien sûr aux 5 bases de vie.

LOCALISATION ET CONTROLE

Une application de localisation sera assurée et une balise GPS sera fournie à chaque concurrent. Cette balise permet à l'organisation de suivre la progression des coureurs, son tracé et ainsi d'en assurer sa sécurité sur le parcours.

Certaines traversées de route doivent être abordées avec vigilance, la trace surlignée du Roadbook doit être obligatoirement respectée sous peine de disqualification. Le parcours emprunte, également, très rarement, des routes bitumées, sur ces portions, restez sur le bas- côté et concentré :

Sur parcours 'Normal' :

Traversées :

- De la RD 122 – km 13 – Les Chazes – Traversée imposée sous la route ;
- De la RD 3 – km 53 – entre 'Roche' et 'Pierrebesse' ;
- De la RD 978 – km 101.5 – sous 'Vassivière' ;
- De la RD 978 – km 112.5 – dans 'Besse'
- De la RD 983 – km 136,5 – les longues
- De la RD 36 – km 140 – route de Besse
- De la RD130 – km 152 – route de la Bourboule-
- De la RD 996 – km 155 – Giratoire des 'Planches' ;
- De la RD 983 – km 164 – Col de Guéry ;
- De la RD 2089 – km 185 – Col de la Ventouse – Passage par le parking ;
- De la RD 5 – km 189 – Montlosier
- De la RD 942 – km 198 – après Laschamps
- De la RD 941 – km 212.5 – Giratoire de Vulcania ;
- De la RD 943 – km 219.5 – Le Cratère.
- De la RD 90 – km 220.5 – Gare de Volvic
- De la RD 16 – km 222.5 – La Plaine

Routes longées :

- Sur la RD 62 puis RD 16 – km 70 au km 71 – Pont des Moines-Feniers
- Sur la RD 62 – km 76 au km 76.5 – Vaisset
- Sur la RD 203 – km 97 au km 98.5 – Lac Chauvet

Sur parcours ‘Forte Pluie’ :

Traversées :

- De la RD 122 – km 11 – Les Chazes – Traversée imposée sous la route ;
- De la RD 3 – km 51 – entre ‘Roche’ et ‘Pierrebesse’ ;
- De la RD 978 – km 99.5 – sous ‘Vassivière’ ;
- De la RD 978 – km 110.5 – dans ‘Besse’
- De la RD 983 – km 134 – les longues ;
- De la RD 36 – km 137.5 – route de Besse
- De la RD130 – km 149.5 – route de la Bourboule
- De la RD 996 – km 152 – Giratoire des ‘Planches’ ;
- De la RD 983 – km 161.5 – Col de Guéry ;
- De la RD 2089 – km 183 – Col de la Ventouse – Passage par le parking ;
- De la RD 5 – km 187 – Montlosier
- De la RD 942 – km 196 – après Laschamps
- De la RD 941 – km 211 – Giratoire de Vulcania ;
- De la RD 943 – km 218.5 – Le Cratère.
- De la RD 90 – km 219.5 – Gare de Volvic
- De la RD 16 – km 220.5 – La Plaine

Routes longées :

- Sur la RD 62 puis RD 16 – km 67.5 au km 68.5 – Pont des Moines-Feniers
- Sur la RD 62 – km 74 au km 74.5 – Vaisset
- Sur la RD 203 – km 95 au km 96.5 – Lac Chauvet

Sur parcours ‘Repli’ :

Traversées :

- De la RD 3 – km 42 – entre ‘Roche’ et ‘Pierrebesse’ ;
- De la RD 978 – km 90.5 – sous ‘Vassivière’ ;
- De la RD 978 – km 101,5 – dans ‘Besse’
- De la RD 149 – km 120 – Charreire ;
- De la RD 615 – km 127,5 – L’Estive, parking des Salis ;
- De la RD 996 – km 146 – Mont-Dore ;
- De la RD 996 – km 146.6 – mont-Dore ;
- De la RD 996 – km 151 – Giratoire des ‘Planches’ ;
- De la RD 983 – km 158.5 – Col de Guéry ;
- De la RD 2089 – km 179.5 – Col de la Ventouse – Passage par le parking ;
- De la RD 5 – km 183.5 – Montlosier
- De la RD 942 – km 192.5 – après Laschamps
- De la RD 941 – km 207.5 – Giratoire de Vulcania ;
- De la RD 943 – km 215 – Le Cratère.
- De la RD 90 – km 216 – Gare de Volvic
- De la RD 16 – km 217 – La Plaine

Routes longées :

- Sur la RD 317– km 9.5 au km 9.7 – sous col du Pertus
- Sur la RD 62 puis RD 16 – km 58.5 au km 59.5 – Pont des Moines-Feniers
- Sur la RD 62 – km 64.5 au km 65 – Vaisset
- Sur la RD 203 – km 85.5 au km 87 – Lac Chauvet
- Sur la RD 149 – km 115 au km 116 – col de la geneste
- Sur la RD 149 – km 117.5 au km 117,2 – virage sur route de besse à picherande
-

- Sur la RD 644 – km 122.7 au km 123.2 – Ménial
- Sur la RD 615 – km 129 au km 130 – Chastreix

Pour le reste du parcours, **une pénalité sera attribuée à chaque solo / duo s'ils sont jugés hors trace**. Cette pénalité sera laissée au libre arbitre du directeur de course après vérification à l'arrivée.

Les duos doivent impérativement rester ensemble sous peine de disqualification. Aucune tolérance ne sera accordée à ce manquement.

Il est donc impératif pour chaque solo / duo d'avoir au moins 1 téléphone **chargé** pour le suivi GPS, dans le sac de course tout au long de l'épreuve. **À tout moment de la course, chaque participant doit être en mesure de prouver que la charge de son téléphone (ou GPS) et de ses batteries de recharge lui permettent de rallier l'arrivée, (même obligation en ce qui concerne la lampe frontale). Afin d'être joignable par le PC course à tout moment, le téléphone ne doit pas être mis en veille ou en mode avion.**

Les informations de suivi seront disponibles sur internet.

BARRIERES HORAIRES

Des barrières horaires seront définies aux bases et / ou tout autre lieu jugé utile par l'organisation pour des impératifs de sécurité. Elles sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé de 62h.

Barrières horaires parcours 'Normal' et 'Forte pluie'				
	Lieu	Barrière horaire	Délai	Détails
Base 1 Massif Cantalien	Auberge des Marmottes, Col d'Eylac	Mercredi 13 mai à 20H00	10H00	33,5 km ou 31.5 km Dénivelé + 2250 Dénivelé – 2040
Base 2 Cézallier	Collège Georges Pompidou, Condat	Jeudi 14 mai à 06h20	20H20	74 km ou 72 km Dénivelé + 660 Dénivelé – 1410
Base 3 Massif du Sancy	Le Pertuyzat, les feux de Berthelage	Jeudi 14 mai à 16h35	30H35	109.5 km ou 107.5 km D+ 980 D- 480
Base 4 Massif du Sancy	Salon du Capucin - Mont dore	jeudi 14 mai à 23h15	37H15	133 km ou 131 km D+ 1060 D- 990
Partenaire gîte étape Massif du Sancy <i>Sous réserve</i>	Buron de la Croix Morand (à disposition salle hors sac – à votre charge nourriture sur place)	Ouvert le jeudi 14 mai de 05H00 à 00H00		
Partenaire gîte étape <i>Sous réserve</i>	Café du Lac de Servièrès à disposition salle hors sac du 14 à 7h30 au 15 dernier concurrent – à votre charge nourriture sur place	Restauration possible le jeudi 14 de 7h à 0h00 et le vendredi 15 mai de 07H à 23H00		

Base 5 Chaîne des Puys	La Garandie	Vendredi 15 mai à 12h20	50H20	180.5 km ou 178.5 km D+ 1700 D- 1990
Barrière horaire	Col de Ceyssat après redescende du Puy de Dôme	Vendredi 15 mai à 19h00	57H00	205km
Arrivée	Site du Goulet à Volvic	Vendredi 15 mai à Minuit	62h00	224 ou 222 km D+ 950 D- 1390

Barrières horaires parcours 'Repli'

	Lieu	Barrière horaire	Délai	Détails
Base 1 Massif Cantalien	Auberge des Marmottes, Col d'Eylac	Mercredi 13 mai à 17H30	7H30	22.5 km Dénivelé + 1050 Dénivelé – 860
Base 2 Cézallier	Collège Georges Pompidou, Condat	Jeudi 14 mai à 04h15	18H15	63 km Dénivelé + 660 Dénivelé – 1410
Base 3 Massif du Sancy	Le Pertuyzat, les feux de Berthelage	Jeudi 14 mai à 15h00	29h00	98.5 km D+ 980 D- 480
Base 4 Massif du Sancy	Salon du Capucin - Mont dore	vendredi 15 mai à 3h30	41h30	145 km D+ 1080 D- 1020
Partenaire gîte étape <i>Sous réserve</i>	Café du Lac de Servières à disposition salle hors sac du 29 à 7h30 au 30 dernier concurrent – à votre charge nourriture sur place	Restauration possible le jeudi 14 de 7h à 0h00 et le vendredi 15 mai de 07H à 23H00		
Base 5 Chaîne des Puys	La Garandie	Vendredi 15 mai à 13h00	51H00	176 km D+ 980 D- 1240
Barrière horaire	Col de Ceyssat après redescende du Puy de Dôme	Vendredi 15 mai à 19h00	57H00	200km
Arrivée	Site du Goulet à Volvic	Vendredi 15 mai à Minuit	62h00	219 D+ 950 D- 1390

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les équipes et les solos doivent repartir de la base de vie avant l'heure limite indiquée (barrière horaire).

Tout concurrent mis hors course par l'organisation ne pourra poursuivre son parcours sur la trace de l'épreuve. Après avoir restitué son dossard et sa balise GPS, il devra regagner Volvic par ses propres moyens ou attendre une possibilité de transport par un bénévole en base de vie.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

L'organisation assurera le rapatriement des coureurs (qui abandonnent ou qui sont mis hors course à une barrière horaire) à partir des bases, sans engagement de délai. En cas d'abandon en tout autre point du parcours, sauf exception, les coureurs devront s'organiser par leurs propres moyens pour rejoindre la base de vie la plus proche.

En cas d'abandon, le retour du sac d'allègement à Volvic ne peut être garanti avant la fin de l'épreuve.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants s'engagent sur l'honneur à garder avec eux tous les équipements obligatoires ci-dessous énumérés.

Des contrôles systématiques seront effectués au départ et aux bases de vie et d'une manière aléatoire tout au long du parcours.

Équipement individuel obligatoire

- Réserve d'eau minimum 1,5 litre au départ et au départ de chaque base de vie ;
- Micropure ou système de filtration d'eau ;
- Réserve de nourriture énergétique de sécurité, mini 1000 kcal ;
- 1 lampe frontale en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange ;
- Couverture de survie (minimum 140x210cm) ;
- 1 sifflet ;
- 1 sous vêtement chaud à manches longues en tissu respirant, adapté à la taille du coureur (Tshirt + paire de manchettes acceptés) ;
- Une 2^{ème} couche à manches longues (type polaire), adapté à la taille du coureur ;
- Une 3^{ème} couche à manches longues avec capuche (type Gore-Tex ou équivalent), adaptée à la taille du coureur ;
- 1 pantalon type Gore-Tex ou équivalent, adapté à la taille du coureur ;
- 1 pantalon ou collant de sport long, adapté à la taille du coureur (3/4 + paire de manchons acceptés) ;
- 1 paire de gants 1 bonnet ou buff ;
- **1 boussole manuelle ;**
- 1 gobelet multi-usages ou éco-tasse ;
- 1 bol ou gamelle + couvert pour repas chaud sur base de vie (possibilité de mettre dans sac d'allègement sur base de vie ou sac à dos au choix) : rien ne sera fourni par l'organisation, principe d'éco-responsabilité et de respect des mesures sanitaires (si toujours applicables) ;
- 1 duvet obligatoire dans sac de course (minimum 200 g) ;
- 4 sacs d'allègement par coureur d'une capacité de 20l environ.

Chaque sac devra être parfaitement identifié, ils peuvent être acheminés par nos soins vers chacune des 4 bases de vie (Base N°2 à N°5). Si les sacs d'allègement sont transportés par votre assistance, vous ne pouvez les récupérer qu'au niveau des 4 bases de vie. En cas de transport par vos soins, l'organisation ne pourra pas être tenu responsable en cas de manquement dans votre matériel. Toute utilisation de ces sacs d'allègement en dehors des bases de vie sera sanctionnée par une disqualification.

Équipement obligatoire par équipe ou pour le coureur en solo

- 1 couteau ;
- 1 briquet ;
- 1 jeu de cartes imperméables (porte carte ou papier imperméable) ;
(impression à la charge de chaque coureur)

- 1 téléphone mobile (avec numéros de l'organisation enregistrés), **chargé** avec pochette étanche ;
- 1 chargeur (solaire, portable, rechargeable) ;
- 1 GPS ou montre sur lequel auront été téléchargées les traces fournies par l'organisation ;
- Le roadbook et les cartes du parcours ;
- 1 lampe frontale de secours avec piles ou batterie de rechange ;
- 1 trousse de premier secours permettant de soigner les petites blessures et les affections bénignes : 1 bande crêpe Velpeau complète (non ouverte) petit modèle (5cm), 1 sachet de compresses stériles, 1 bande adhésive (sparadrap/tensoplast..), 1 pipette unidosée sérum physiologique, 1 pince à épiler, 4 comprimés de PARACETAMOL ou équivalent (Antalgique Pallier 1) -> **Pas d'ANTI-INFLAMMATOIRE**, 2 pansements anti-ampoules au choix.

Important : Tout manquement du matériel obligatoire entraînera 1 heure de pénalité.

Autres équipements fortement conseillés pour votre sécurité (liste non exhaustive)

- Argent liquide mini 20 € ;
- Sac étanche, Poncho de secours, Bougie chauffe plat ;
- Bâtons ;
- Autres vêtements de rechange ;
- 1 Paire de lunettes de soleil ;
- Ficelle, crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement ;
- **Tapis de sol** dans sac d'allègement pour repos sur base de vie ;
- etc.

SECURITE ET CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Le **PC Course** sera installé à Volvic et des **contrôleurs** seront répartis sur l'intégralité du parcours et aux bases de vie. Des équipes de premiers secours assureront le suivi médical tout au long du parcours. Ces personnes seront les seules interlocutrices des coureurs qui devront s'adresser à eux en cas de problème.

Le cas échéant, ils seront chargés de l'alerte et de la coordination des secours publics.

En cas d'accident :

Les coureurs devront utiliser leur trousse de secours afin de se prodiguer les premiers soins.

En cas d'urgence ou d'impossibilité de se déplacer, ils devront alerter le **Médecin de course ou le Directeur de Course**.

En cas de **mauvaises conditions météorologiques**, et pour des raisons de sécurité, le Directeur de course se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier les barrières horaires ou le cas échéant de stopper l'épreuve ou faire un stop and go sur les bases de vie. Ses décisions sont sans appel et sans discussion.

En cas de modification de parcours, de nouvelles cartes (roadbook papier) seront fournies sur une base de vie avec un parcours de repli, moins exposé. Il faut donc obligatoirement savoir lire une carte IGN (légende, courbes de niveaux, équidistance, estimation des distances, etc.)

ASSURANCE

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France dans le secteur de Moyenne Montagne. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération

Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence ou encore auprès de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, etc.

Pour les coureurs adhérents à l'ITRA (International Trail Running Association), il est possible de souscrire une assurance Assistance - Rapatriement qui prend en charge les frais de recherche et de secours dans le monde entier. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.itra.run

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés des participants.

DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir de son droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

MODIFICATION D'EQUIPE ET ANNULATION

La composition initiale des équipes peut être modifiée, **avant le 13 mai 2026**. Elle sera évaluée par le Comité de course qui prendra la décision d'accepter ou non son inscription, sa décision étant sans appel.

Toute annulation d'inscription d'une équipe entière ou d'un participant solo ayant bien rempli le dossier d'inscription au préalable doit être faite par e-mail ou par courrier recommandé. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone.

Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes :

- Du 01 janvier au 15 Février 2026 60% ;
- Du 16 février au 30 Avril 2026 40% ;
- Après le 30 avril 2026 aucun remboursement n'est effectué.

En cas de désistement d'un des coéquipiers, il ne sera pas possible de récupérer une partie du montant de l'inscription. L'inscription est nominative. Il n'est pas autorisé de transférer son inscription sur une autre course ou à une autre personne pour quelque motif que ce soit.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.

**CE REGLEMENT POURRA FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS JUSQU'A 48H
AVANT LE DEPART, NOTAMMENT EN FONCTION DES MESURES SANITAIRES
LIEES AU COVID 19 ET IMPOSEES PAR L ETAT.**

CONTACTS

Email : grandetraverseevolcanic@gmail.com

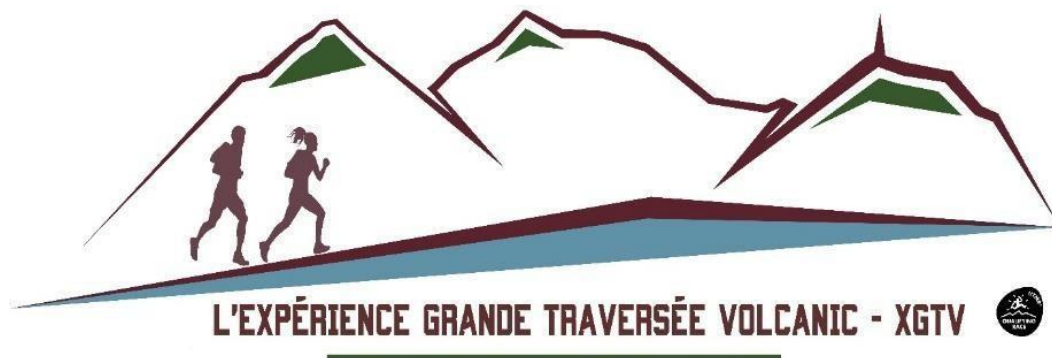
Internet : www.volvic-vvx.com

Damien POULET - Coordinateur de Course de L'Expérience Grande Traversée Volcanic –
Email : damienpoulet@gmail.com _Module d'inscription SPORTIPS

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

**De l'Expérience Grande Traversée
Volcanic – XGTV**

Le 13/14/15 MAI 2026.



Cette fiche est à remplir obligatoirement par le coureur et à déposer sur le module d'inscription Sportips avant le 31 janvier. À défaut de réception de cette fiche de renseignements médicaux à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement.

Les renseignements contenus dans cette fiche permettent une meilleure prise en charge en cas de problèmes médicaux durant la course. Ces informations médicales sont strictement confidentielles et ne seront accessibles que par le directeur de course et le médecin, soumis au secret médical.

■

N° Dossard : (réservé à l'organisation)

■

Prénom et Nom du coureur :

.....

■ **Date et lieu de naissance du coureur**

Le / /.....

À

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

Tél :

■ Lien :

Antécédents médicaux connus (cardiaque, diabète, etc...) :

.....
.....
.....

■

Traitements médicaux en cours :

.....
.....

■

Allergies médicamenteuses ou non connues :

.....
.....
.....
.....

Informations complémentaires (si besoin) :

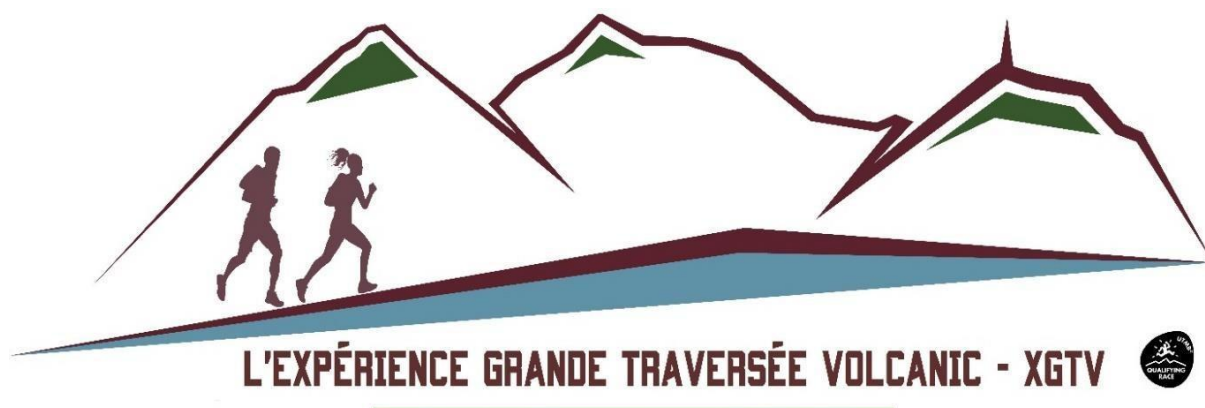
.....
.....
.....

Date :

...../...../.....

Signature du coureur :

CERTIFICAT MEDICAL SPECIFIQUE
de l'Expérience Grande Traversée Volcanic
XGTV 2026
13, 14 & 15 MAI 2026



Ce certificat de non-contre-indication à la participation à l'épreuve sportive XGTV (course d'ultra endurance 224 km – 8300 D+ - Temps max (62h) est à déposer sur le module d'inscription Sportips avant **le 31 janvier 2026**. Le certificat doit dater de moins d'un an de la date de la course (par rapport au mercredi 13 mai 2026). A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement. Tous les certificats médicaux doivent être fournis en français. **Le PPS ne peut en aucun cas se substituer au certificat médical spécifique XGTV, exigé pour la course.**

Je soussigné(e),

.....,
Docteur en médecine, certifie avoir examiné, ce jour, M/Mme (rayer la mention inutile)

.....,

né(e) le à

.....,

et n'avoir pas constaté de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition,
et notamment à la participation à une **épreuve d'ultra endurance de 224 km / 8300 D+ d'une durée maximum de 62h.**

Fait le....., à.....

Remis en main propre à l'intéressé pour faire valoir ce que de droit.

Cachet et signature du Médecin